

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00221

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 54

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D2023002210

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET,
M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE

Rappel et références :

En application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole ont créé le service commun de la Direction des Achats et Logistique rattaché à la Métropole, acté par délibération en Conseil municipal du 1^{er} février 2022 et en Bureau métropolitain du 10 février 2022.

Ce service commun, doit faciliter la réalisation des projets et politiques publiques en mettant à disposition des élus, de la Direction générale et des Directions opérationnelles de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole, des processus de travail convergents et des outils de suivi convergents.

Motivation et opportunité :

L'objectif fixé est de professionnaliser différentes fonctions afin de mettre en cohérence l'ensemble des besoins des deux collectivités, standardiser les pratiques et générer des marges de manœuvre financières pour les collectivités.

Pour la fonction Achats : massifier les achats et en faire bénéficier l'ensemble des collectivités, structurer la politique achat, réduire les coûts administratifs liés à l'acte d'approvisionnement.

Pour la fonction Moyens Logistiques Opérationnels avec les unités concernées suivantes : reprographie, blanchisserie, plate-forme logistique, régie SEM et transport : améliorer la réactivité, réduire les prestations confiées au secteur privé et apporter l'expertise des unités mutualisées.

Pour la Gestion de la Flotte mécanique : mutualiser les deux unités administratives de VSE et SEM pour homogénéiser les pratiques dans un souci d'efficience et d'efficacité.

Contenu :

Il est ainsi proposé dans le cadre d'un avenant n°2, d'intégrer au service commun, à compter de juin 2023, certaines unités du service Moyens Logistiques Opérationnels, l'unité administrative du service Gestion de la Flotte Mécanique et le service Achats dans son intégralité exerçant des missions à la Ville ou Saint-Étienne Métropole.

A cet effet, l'avenant n°2 à la convention de service commun doit être conclu pour modifier l'effectif du service commun élargi.

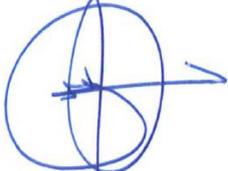
Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Sociaux Territoriaux des deux collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention de service commun de la Direction Achats et Logistique ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.**

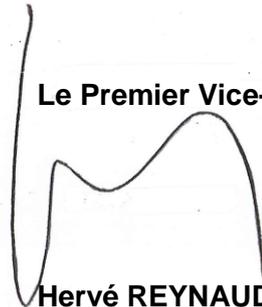
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD